

PARKA HAUTE-VISIBILITÉ ROADWAY

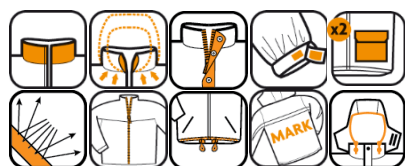
DATE: 06/09/2016



Jaune / Bleu



Orange / Bleu



Couleurs	S	M	L	XL	XXL
Jaune / Bleu	7ROAYS	7ROAYM	7ROAYL	7ROAYXL	7ROAYXXL
Orange / Bleu	7ROAOS	7ROAOM	7ROAOL	7ROAOXL	7ROAOXXL

Description Générale / Matériaux

Tissu Haute-visibilité	300D polyester oxford /PU, étanche
Tissu de contraste	300D polyester oxford /PU, étanche
Doublure	100%polyester matelassé
Capuche	Capuche dissimulée dans le col, ajustable par cordon
Col	Col haut
Fermeture	Fermeture éclair avec rabat fermé par bouton pression
Manches	Terminées par une fermeture ajustable par bandes agrippantes
Bandes	Bandes rétro réfléchives cousues (2 bandes autour de chaque bras et du torse, 1 bande sur chaque épaule)
Poches	2 poches repose-main, 1 poche intérieur

PARKA HAUTE-VISIBILITÉ ROADWAY



Packaging & Stockage

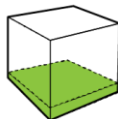


× 1

=



× 10 =



1 pièce par sachet

10 sachets par carton

Toujours transporter et stocker l'article dans son emballage d'origine. Stocker dans un endroit sec, à l'abri des rayons direct du soleil

Normalisation

Ce vêtement est conforme au modèle de l'équipement de protection individuelle ayant fait l'objet de

**L'attestation CE de type n° 7372 (Issue 2).
Délivrée par SATRA (organisme notifié n° 0321)**

EN 20471:2013 Classe 3



- Surface matière = 3/3



Ce modèle est en conformité avec la norme EN340

EN 342: 2004 Classe 2



- Isolation thermique $I_{CLER} = 0.4 \text{ m}^2 \cdot \text{k} / \text{W}$
- Perméabilité à l'air = 2/3

Instructions de lavage:

20 lavages possibles



Explication générale des normes

EN 20471:2013

Vêtement haute-visibilité à usage professionnel

- Classe 1 : Niveau minimal de protection (0.14 m² de tissu fluorescent, 0.10 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 2: Niveau de protection intermédiaire (0.50 m² de tissu fluorescent, 0.13 m² de bandes rétro réfléchives)
- Classe 3: Niveau de protection maximal (0.80 m² de tissu fluorescent, 0.20 m² de bandes rétro réfléchives)



EN 340:2003

Vêtement de protection – Exigences générales

- Ergonomie
- Innocuité
- Désignation de la taille
- Vieillessement
- Compatibilité et marquage du vêtement de protection et des informations qui doivent être fournies par le fabricant avec le vêtement de protection



EN 342: 2004

Vêtement de protection contre le froid

- A: Résistance thermique I_{CLER}
- B: Résistance thermique I_{CLE}
- C: Perméabilité à l'air (3 niveaux)
- D: Résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)



EN 343: 2003

Vêtement de protection contre la pluie

- X: Résistance à la pénétration d'eau (3 niveaux)
- Y: Résistance à la vapeur d'eau – propriétés respirantes (3 niveaux)



EN 14058: 2004

Vêtement de protection contre les climats frais

- A : Classe de résistance thermique (3 niveaux)
- B : Classe de perméabilité à l'air (3 niveaux)
- C : Classe de résistance à la pénétration d'eau (2 niveaux)
- D : Valeur de l'isolation I_{cler}
- E : Valeur de l'isolation I_{cle}

